

Je désire souligner ce que j'appellerais la valeur immédiate d'une telle entreprise, même si cette valeur ne mérite pas la somme qu'il faudrait consacrer à l'aménagement en temps de guerre. Voici ce que je propose: le ministère donnera-t-il quelque considération à l'aménagement d'une base, soit pour son utilité immédiate, soit en partie pour son usage en temps de guerre et en partie aussi pour son utilité future comme élément de progrès de la ville de Port-Alberni? Souvenez-vous qu'il y aura toujours des brouillards et qu'il y aura toujours la nécessité d'un terrain sûr d'atterrissage. Le cas échéant, jusqu'où ira cette considération?

Voici l'autre question que j'aimerais poser. L'Institut canadien d'aéronautique tiendra son congrès annuel à Toronto les 2 et 3 mai. J'ai ici l'agenda de ses séances. On se propose d'étudier trente-quatre sujets différents et cela prendra tout le temps des délégués pour en disposer en deux jours. Ces sujets se rapportent tous à l'aviation et traitent des avantages à retirer des aéroports, du tourisme accru, de l'essor commercial d'après-guerre et autres propositions connexes. Le ministère a-t-il l'intention de se faire représenter à la réunion? Ce programme ne semble pas élaboré en vue de réaliser des bénéfices. Ces gens ne semblent désirer l'expansion de l'industrie aéronautique que dans l'intérêt du Canada. Ils ne semblent intéressés dans aucune compagnie ou endroit particuliers. Le ministre voudrait-il nous dire quelle assistance son ministère est disposé à accorder aux bases aériennes municipales lorsque l'emplacement en est fourni par la municipalité. Son ministère aura-t-il des représentants à la réunion des 2 et 3 mai prochain?

L'hon. M. HOWE: Avant la guerre le ministère des Transports avait pour principe d'aider les municipalités à construire les aéroports. La Chambre affectait à cette fin une somme qui était répartie entre les diverses municipalités.

Lors de la déclaration de la guerre, on a complètement suspendu ces travaux, et depuis, l'aide aux municipalités en vue de construire des aéroports n'a pas figuré au programme du ministère des Transports. Les seuls aéroports qui ont été construits sont ceux qui ont été désignés par le comité des aérodromes du Corps d'aviation royal canadien. Le ministère des Transports compte un ou deux représentants au sein de ce comité. Depuis 1940 on n'a tenu compte que des besoins d'ordre militaire. L'honorable député a parlé de besoins en partie militaires et en partie locaux. On n'a pas tenu compte de ces cas. Il faut que la nécessité soit entière-

ment d'ordre militaire pour que l'on consente à la construction d'un aérodrome en ce moment.

Nous pouvons raisonnablement supposer, je crois, qu'après la guerre on reviendra à la pratique d'aider les municipalités. En attendant, si l'honorable député est d'avis que les besoins à Alberni sont urgents le ministère pourrait faire un relevé et consigner les renseignements aux archives en vue des travaux à faire lorsqu'on reviendra de nouveau à la ligne de conduite dont je vous ai parlé.

M. NEILL: Quelle était la nature de l'aide accordée avant la guerre et dans quelle mesure l'accordait-on?

L'hon. M. HOWE: Comme première condition la ville devait fournir l'emplacement; il y en avait également d'autres. Je ne saurais dire qu'il existât un programme uniforme défini à ce sujet, mais l'aide accordée par le ministère était considérable.

La deuxième question portait sur l'Institut aéronautique du Canada. Il s'agit d'une association qui n'a pas de caractère officiel et qui cherche à accroître l'intérêt dans l'aviation au Canada. Si on veut bien me permettre d'exposer le point de vue du ministère, je vous ferai remarquer qu'on s'intéresse suffisamment à l'aviation d'après-guerre en ce moment. Nous préférons beaucoup que l'Institut aéronautique ne fasse pas preuve d'une aussi grande activité d'ici la fin de la guerre alors que le ministère pourra affecter des fonds à l'expansion des aéroports civils. En conséquence, le ministère des Transports ne s'intéresse pas activement aux affaires de l'Institut présentement. J'ajouterai que l'Institut sera sans doute d'une grande utilité après la guerre.

M. HANSELL: Nous étudions dans le moment un crédit du ministère des Munitions et approvisionnements qui, d'après le petit tableau que j'ai sous les yeux, représente une dépense d'environ \$6,500,000. J'avoue que je ne comprends pas très bien comment le programme d'aviation civile annoncé par le ministre il y a une semaine ou deux se rattache à l'exposé général des crédits de guerre. Quoi qu'il en soit, je n'insisterai pas sur ce détail. Il est possible qu'il importe peu que les fonds viennent des crédits de guerre ou de quelque autre crédit. Je tiens, cependant, à faire quelques observations au sujet de la déclaration que le ministre a faite l'autre jour et au cours de laquelle il nous a mis au courant des négociations entamées relativement aux routes aériennes mondiales durant la période d'après-guerre.

J'ai l'impression qu'en général au Canada on n'a pas attaché à cette déclaration toute l'im-